DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 1er novembre 2021

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019.
Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
Phase 2 (Stratégie de conversion du réseau des Îles-de-la-Madeleine à des énergies renouvelables).
Demande afin qu'Hydro-Québec Distribution (HQD) dépose neuf parties manquantes de sa preuve B-0204, HQD-11, Doc. 1 en Phase 2.

Chère Consœur,

Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite respectueusement la Régie de l'énergie à requérir qu'Hydro-Québec Distribution dépose les neuf parties suivantes qui sont manquantes dans sa **preuve B-0204, HQD-11, Doc. 1** en Phase 2 du présent dossier.

Hydro-Québec Distribution s'était en effet engagée à déposer d'ici le mois d'octobre 2021 sa preuve principale en Phase 2 du présent dossier, portant sur sa *Stratégie de conversion du réseau des Îles-de-la-Madeleine à des énergies renouvelables*.

Or les neuf parties suivantes de sa **preuve B-0204, HQD-11, Doc. 1** déposée le 29 octobre 2021 demeurent manquantes :

1. La section 0 manquante de la pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1 montrant que la fiabilité de l'approvisionnement *« n'a pas été un facteur déterminant »* dans le choix de l'option d'approvisionnement préférable.

2. Les questions et réponses manquantes quant au sondage téléphonique sur le scénario de jumelage éolien-GNL-R.

3. Les documents de la campagne de communication d'HQD sur les options aux IDLM.

4. La partie manquante du rapport sur la consultation en ligne, quant au scénario de jumelage éolien-GNL-R.

5. L'information fournie par HQD aux participants avant leurs réponses lors de la consultation en ligne.

6. La partie manquante du rapport quant à l'appréciation qualitative des résultats de la consultation en ligne.

7. L'information manquante quant à la consultation des parties prenantes ciblées du milieu (élus, organismes environnementaux, experts techniques et autres).

8. Les expériences étrangères de conversion de réseaux autonomes insulaires à des énergies renouvelables.

9. Les hypothèses sur 40 ans sur lesquelles se fondent les prévisions de coûts *(a- la prévision annuelle de la demande électrique sur 40 ans, b- la prévision spécifique quant au chauffage et aux sources énergétiques des clients telles que le mazout, les granules de bois, le solaire direct ou l'électricité, c- la Stratégie proactive de HQD de conversion du chauffage, d- la valeur unitaire des GES évités avec leur SPEDE et taxe prévus chaque année sur 40 ans, e- l'indication du volume de la demande sur lequel les GES évités sont calculés annuellement sur 40 ans, f- les coûts graduels d'amélioration sur 40 ans de la centrale et de sa conversion à des carburants moins polluants, etc.)*.

Chacune de ces parties manquantes de la pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1 est décrite ci-après.

1. LA SECTION 0 MANQUANTE DE LA PIÈCE B-0204, HQD-11, DOC. 1 MONTRANT QUE LA FIABILITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT « N'A PAS ÉTÉ UN FACTEUR DÉTERMINANT » DANS LE CHOIX DE L'OPTION D'APPROVISIONNEMENT PREFERABLE

Aux pages 7 (ligne 18) et 22 (ligne 6) de sa pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, Hydro-Québec Distribution indique qu'il existerait une section 0 de cette même pièce montrant que **la fiabilité de l'approvisionnement *« n'a pas été un facteur déterminant »*** dans le choix de l'option d'approvisionnement préférable.

> De plus, en ce qui a trait à certains scénarios *« jugés les plus prometteurs »* (dont le scénario S-15 de centrale alimentée au GNL-R jumelée à deux éoliennes), Hydro-Québec Distribution note ***« l'absence d'enjeu de fiabilité d'approvisionnement identifié »*** (pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, page 27, ligne 9), ce qui est d'autant plus important que :
>
> - Ce scénario S-15, selon HQD, est le 3e meilleur des 17 scénarios du point de vue des coûts.
> - Sa variante S-16 avec 4 éoliennes est même le meilleur scénario du point de vue des coûts. *Note : Ce n'est donc pas le raccordement par câble qui constitue le scénario préférable du point de vue des coûts.*
> - Ces deux scénarios S-15 et S-16 figurent aussi parmi les meilleurs quant à la réduction des émissions de GES.
>
> Source : **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4110-2019, Phase 2, pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, page 26, tableau 3.
>
> De plus, en page 30, lignes 5-6, Hydro-Québec indique que *« les trois scénarios retenus S-3, S-6 et S-15* ***« assurent la fiabilité de l'approvisionnement »*** *et respectent le critère de planification sur lequel est établie la puissance garantie. »*

Or Hydro-Québec Distribution n'a pas encore déposé la section 0 de cette pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1 qui élabore sur le fait que **la fiabilité de l'approvisionnement *« n'a pas été un facteur déterminant »*** dans le choix de l'option d'approvisionnement préférable.

Nous invitons donc respectueusement la Régie de l'énergie à requérir qu'elle le soit.

Cette section 0 semble fondamentale à une prise de décision éclairée de la Régie, puisque parallèlement, il ressort du sondage téléphonique auprès de de 609 citoyens des IDLM *(dont seulement 334 se sont rendus jusqu'au bout des réponses, tel qu'indiqué à la pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, Annexe C, page Adobe 125)* que :

> ***Aux yeux des citoyens, la fiabilité de l'approvisionnement est un critère essentiel****.*
> • ***La fiabilité de l'approvisionnement représente le critère le plus important parmi les dix critères évalués. En effet, la quasi-totalité des citoyens y accordent de l'importance. Plus des trois quarts la jugent même très importante.***
>
> Source : **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4110-2019, Phase 2, pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, Annexe C, page Adobe 110 (Rapport Ad Hoc, page 12). Souligné en caractère gras par nous.

Il est donc important que la Régie de l'énergie et les intervenants qui l'assistent disposent d'une information complète par HQD à l'effet que **la fiabilité de l'approvisionnement *« n'est pas un facteur déterminant »*** dans le choix de l'option d'approvisionnement préférable et donc que **tous les scénarios satisfont à cette préoccupation de fiabilité de la population sondée**.

2. LES QUESTIONS ET REPONSES MANQUANTES QUANT AU SONDAGE TELEPHONIQUE SUR LE SCENARIO DE JUMELAGE EOLIEN-GNL-R

Tel que mentionné, le scénario S-15 (centrale alimentée au GNL-R jumelée à deux éoliennes) constitue l'un des trois scénarios *« jugés les plus prometteurs »* par HQD, se caractérisant notamment par ***« l'absence d'enjeu de fiabilité d'approvisionnement identifié »*** (pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, page 27, ligne 9) et, tel que susdit :

> - Ce scénario S-15, selon HQD, est le 3e meilleur des 17 scénarios du point de vue des coûts.
> - Sa variante S-16 avec 4 éoliennes est le meilleur scénario du point de vue des coûts. *Note : Ce n'est pas le raccordement par câble qui constitue le scénario préférable du point de vue des coûts.*
> - Ces deux scénarios S-15 et S-16 figurent aussi parmi les des meilleurs quant à la réduction des émissions de GES.
>
> Source : **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4110-2019, Phase 2, pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, page 26, tableau 3.

Or, dans la pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, Annexe C (Rapport Ad Hoc), nous n'avons pas trouvé les questions posées lors de son sondage téléphonique (ni leurs réponses) quant à ce scénario de jumelage éolien-GNL-R.

Évidemment, nous n'osons imaginer qu'HQD aurait omis d'interroger les répondants quant à ce scénario qui constitue l'un des trois *« jugés les plus prometteurs »* par HQD et le 3e meilleur du point de vue des coûts (avec sa variante qui constitue le meilleur scénario du point de vue des coûts) et parmi les des meilleurs quant à la réduction des émissions de GES.

En effet :

- Le sondage prenait la peine d'interroger spécifiquement les répondants sur les deux autres scénarios *« jugés les plus prometteurs »*, à savoir le scénario S-3 (raccordement Gaspésie) et aussi le scénario S-5 (la seule conversion de la centrale au GNL-R, qui n'était pas un *« vrai scénario »* car, selon HQD, celui-ci était requis simplement à des fins de référence *« afin d'évaluer distinctement l'impact de l'utilisation d'un combustible carboneutre »* (pages 26-27).

- De plus, le sondage avait aussi évalué deux scénarios peu probables de jumelage éolien-diesel même s'ils ne figuraient pas parmi les scénarios *« jugés les plus prometteurs »* par HQD.

- HQD avait même évalué par ce sondage un scénario qu'HQD avait elle-même éliminé, à savoir la seule conversion de la centrale à *un combustible carboneutre autre que le GNL-R*.

Si donc HQD a pris le temps d'évaluer, malgré tout, par son sondage, ces divers scénarios dont ceux qui sont obsolètes, il est logique de croire qu'HQD a aussi fait

évaluer par son sondage son scénario figurant parmi *« les plus prometteurs »* de jumelage éolien-GNL-R (scénario S-15 et peut-être aussi ses variantes S-16 et S-17).

Nous ne pouvons évidemment pas croire qu'HQD aurait omis de sonder la population sur ce scénario si important.

Nous invitons donc respectueusement la Régie de l'énergie à requérir d'Hydro-Québec Distribution la partie manquante du rapport de son sondage téléphonique évaluant son scénario de jumelage éolien-GNL-R (scénario S-15 et peut-être aussi ses variantes S-16 et S-17).

3. LES DOCUMENTS DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION D'HQD SUR LES OPTIONS AUX IDLM

Dans la pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, Annexe C (Rapport Ad Hoc), il est indiqué que le sondage téléphonique a mesuré la notoriété de la campagne de communication d'HQD sur les options aux IDLM.

Mais les documents de cette campagne n'ont pas été annexés au Rapport Ad Hoc comme l'on aurait pu s'y attendre. Il nous semble nécessaire qu'ils le soient et invitons respectueusement la Régie à en requérir le dépôt par HQD.

La publication des documents de cette campagne d'information est d'autant plus importante qu'elle permettra à la Régie, assistée des intervenants, de bien comprendre comment HQD a diffusé l'information au public sur les aspects suivants *(qu'HQD elle-même considère majeurs et fondamentaux)* avant qu'ils ne répondent au sondage téléphonique :

- Le fait que la fiabilité de l'approvisionnement *« n'est pas un facteur déterminant »* dans le choix de l'option d'approvisionnement préférable.

- Le fait que les trois scénarios *« jugés les plus prometteurs »* par HQD sont :

  a) le raccordement Gaspésie S-3,
  b) la seule conversion de la centrale au GNL-R (qui, tel que susdit, n'est pas un *« vrai scénario »* selon HQD mais sert plutôt de référence et
  c) le jumelage éolien-GNL-R.

L'on saura ainsi l'étendue de la connaissance que les répondaient avaient de ces informations capitales avant d'exprimer leurs préférences dans le cadre du sondage.

Incidemment, à la pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, Annexe C, en pages Adobe 140 et suivantes, on retrouve une **longue description de 86 lignes** des options considérées et de leurs avantages et inconvénients respectifs *(descriptions dont le choix de mots manquait de rigueur et de symétrie, défavorisant toutes les options autre que le raccordement sous-marin)* **que le sondeur téléphonique lisait d'un seul coup aux répondants** *(qui devaient alors conserver un niveau d'attention élevé vu qu'ils n'avaient pas le texte en main)* avant que ceux-ci n'expriment leurs préférences. Mais aucune de ces 86 lignes ne révélait aux répondants que la fiabilité de l'approvisionnement selon HQD *« n'est pas un facteur déterminant »* dans le choix de l'option d'approvisionnement ni n'indiquait quels étaient les trois scénarios *« jugés les plus prometteurs »* par HQD. Donc, vu que cette information ne se trouvait pas aux 86 lignes descriptives lues par le sondeur, il est important de savoir si les répondants auraient malgré tout avoir pu en avoir connaissance directement par la campagne d'information de HQD.

4. LA PARTIE MANQUANTE DU RAPPORT SUR LA CONSULTATION EN LIGNE, QUANT AU SCENARIO DE JUMELAGE EOLIEN-GNL-R

Similairement, la partie du rapport sur la consultation en ligne déposée dans la pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, Annexe B ne mentionne pas qu'HQD aurait consulté la population sur son scénario parmi *« les plus prometteurs »* qu'est le scénario du jumelage éolien-GNR-L.

Ici encore, nous ne pouvons pas croire qu'HQD n'aurait jamais consulté le public sur un tel scénario, alors qu'elle l'a consulté sur d'autres scénarios ne figurant pas parmi les plus prometteurs ou qui sont même obsolètes (voir section 2 ci-dessus). La consultation publique en ligne a donc sûrement aussi porté sur ce scénario.

Nous invitons donc respectueusement la Régie de l'énergie à requérir d'Hydro-Québec Distribution dépose la partie manquante du rapport de sa consultation en ligne évaluant son scénario de jumelage éolien-GNL-R (scénario S-15 et peut-être aussi ses variantes S-16 et S-17).

5. L'INFORMATION FOURNIE PAR HQD AUX PARTICIPANTS AVANT LEURS REPONSES LORS DE LA CONSULTATION EN LIGNE

Ici encore, HQD omet de déposer, dans l'Annexe B de sa pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, l'information qu'elle avait transmise aux participants avant leurs réponses à la consultation en ligne. Il nous semble nécessaire que cette information manquante soit fournie et invitons respectueusement la Régie à en requérir le dépôt par HQD.

Ici encore, la publication de cette information est d'autant plus importante qu'elle permettra à la Régie, assistée des intervenants, de bien comprendre comment HQD a diffusé l'information au public sur les aspects fondamentaux majeurs suivants avant qu'ils ne répondent à la consultation en ligne :

- Le fait que la fiabilité de l'approvisionnement *« n'est pas un facteur déterminant »* dans le choix de l'option d'approvisionnement préférable.

- Le fait que les trois scénarios *« jugés les plus prometteurs »* par HQD sont :

  a) le raccordement Gaspésie S-3,
  b) la seule conversion de la centrale au GNL-R (qui, tel que susdit, n'est pas un *« vrai scénario »* selon HQD mais sert plutôt de référence et
  c) le jumelage éolien-GNL-R.

L'on saura ainsi l'étendue de la connaissance que les répondaient avaient de ces informations capitales avant d'exprimer leurs préférences dans le cadre de la consultation en ligne.

6. LA PARTIE MANQUANTE DU RAPPORT QUANT A L'APPRECIATION QUALITATIVE DES RESULTATS DE LA CONSULTATION EN LIGNE

HQD omet même de déposer, dans l'Annexe B de sa pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, une appréciation qualitative des résultats de sa consultation en ligne. Elle ne fait que fournir de façon brute une série d'extraits des multiples commentaires reçus.

Même dans la section 3.3.2 sur l'*Acceptabilité sociale*, en pages 20-22 de sa pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, il n'existe aucune appréciation qualitative des résultats de cette consultation en ligne quant aux divers scénarios ; seuls les résultats du sondage téléphonique sont décrits.

Comme Hydro-Québec l'indique avec justesse en page 8, lignes 27-28, de sa pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, *« selon le gouvernement, l'acceptabilité sociale d'un projet se définit comme le résultat d'une opinion collective sur le sujet.* ***L'acceptabilité sociale ne se quantifie pas, elle se décrit*** *»*. Or HQD a omis d'ainsi *« décrire »* les enseignements de sa consultation en ligne.

Il nous semble donc nécessaire qu'une appréciation des résultats de la consultation en ligne soit déposée par HQD et nous invitons respectueusement la Régie à le lui requérir.

7. L'INFORMATION MANQUANTE QUANT A LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES CIBLEES DU MILIEU (ELUS, ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX, EXPERTS TECHNIQUES ET AUTRES)

Le 14 juin 2021, dans sa lettre B-0146, Hydro-Québec justifiait sa demande de report du dépôt de sa preuve sur les IDLM comme suit :

> *De façon plus précise, il [NDLR : le Distributeur]* ***poursuit ses consultations avec les représentants locaux****. Il s'agit d'une étape importante du dossier, préalable au dépôt de sa preuve.*
>
> *[Souligné en caractère gras par nous]*

Le 30 juillet 2021, dans sa pièce B-0185, HQD-4, Doc. 3.3, en page 9, lignes 5-18, Hydro-Québec annonçait :

> *Dès septembre 2020, le Distributeur* ***a poursuivi une série d'échanges avec des parties prenantes ciblées du milieu (élus, organismes environnementaux, experts techniques et autres)****. Par la suite, les citoyens de la communauté maritime ont été interpellés pour participer à une consultation qui s'est échelonnée sur les mois d'octobre et novembre 2020.*
>
> *[Souligné en caractère gras par nous]*

Or, dans sa pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1 du 29 octobre 2021, Hydro-Québec a uniquement fait état de sa consultation en ligne des citoyens (Annexe B) et de son sondage téléphonique (Annexe C). L'information demeure manquante quant aux résultats de sa *« consultation des parties prenantes ciblées du milieu (élus, organismes environnementaux, experts techniques et autres) »*.

Cette information manquante d'HQD a, selon notre compréhension, porté notamment sur les enjeux économiques pour la communauté (avantages en termes d'emplois, de développement d'expertise et de retombées touristiques favorables qui résulteraient, par exemple, d'ajout d'éoliennes, retombées favorables pour le Québec quant à la production québécoise de GNR voire même la production locale de celui-ci, etc.). Nous savons ainsi qu'une des options envisagées lors de cette consultation des parties prenantes consistait à convertir la centrale au gaz naturel renouvelable issu de résidus de pêche locale.

Cette consultation des parties prenantes a donc enrichi les débats. Si Hydro-Québec en publiait les résultats, ceux-ci seraient de nature à aider au processus décisionnel de la Régie.

Nous invitons donc respectueusement la Régie à requérir qu'Hydro-Québec dépose son information manquante quant aux résultats de sa *« consultation des parties prenantes ciblées du milieu (élus, organismes environnementaux, experts techniques et autres) »*.

8. LES EXPERIENCES ETRANGERES DE CONVERSION DE RESEAUX AUTONOMES INSULAIRES A DES ENERGIES RENOUVELABLES

De nombreux réseaux autonomes insulaires dans le monde ont procédé à la conversion de leur approvisionnement électrique vers les énergies renouvelables. Ceux-ci se sont posées les mêmes questions qu'aux IDLM et nombre d'entre eux, au lieu d'un raccordement sous-marin, ont opté pour des jumelages combinant d'une part l'éolien, le solaire (tant les parcs solaires que les toits solaires des bâtiments individuels) et les batteries et d'autre part le maintien de façon réduite de centrales thermiques (diesel, gaz naturel dont le GNR).

Nous croyons qu'Hydro-Québec dispose de balisages de ces expériences étrangères, indiquant notamment les choix qu'ont opéré ces communautés, leur fiabilité et leurs coûts comparatifs par rapport aux raccordements sous-marins.

Nous invitons donc respectueusement la Régie à requérir qu'Hydro-Québec dépose ce balisage dont elle dispose.

9. LES HYPOTHESES SUR 40 ANS SUR LESQUELLES SE FONDENT LES PREVISIONS DE COUTS (A- LA PREVISION ANNUELLE DE LA DEMANDE ELECTRIQUE SUR 40 ANS, B- LA PREVISION SPECIFIQUE QUANT AU CHAUFFAGE ET AUX SOURCES ENERGETIQUES DES CLIENTS TELLES QUE LE MAZOUT, LES GRANULES DE BOIS, LE SOLAIRE DIRECT OU L'ELECTRICITE, C- LA STRATEGIE PROACTIVE DE HQD DE CONVERSION DU CHAUFFAGE, D- LA VALEUR UNITAIRE DES GES EVITES AVEC LEUR SPEDE ET TAXE PREVUS CHAQUE ANNEE SUR 40 ANS, E- L'INDICATION DU VOLUME DE LA DEMANDE SUR LEQUEL LES GES EVITES SONT CALCULES ANNUELLEMENT SUR 40 ANS, F- LES COUTS GRADUELS SUR 40 ANS D'AMELIORATION DE LA CENTRALE ET DE SA CONVERSION A DES CARBURANTS MOINS POLLUANTS, ETC.).

Finalement, dans sa pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, en page 25, au tableau 2, Hydro-Québec omet toute information quant aux hypothèses sur 40 ans sur lesquelles se fondent les prévisions de coûts de ce tableau *(a- la prévision annuelle de la demande électrique sur 40 ans, b- la prévision spécifique quant au chauffage et aux sources énergétiques des clients telles que le mazout, les granules de bois, le solaire direct ou l'électricité, c- la Stratégie proactive de HQD de conversion du chauffage, d- la valeur unitaire des GES évités avec leur SPEDE et taxe prévus chaque année sur 40 ans, e- l'indication du volume de la demande sur lequel les GES évités sont calculés annuellement sur 40 ans, f- les coûts graduels sur 40 ans d'amélioration de la centrale et de sa conversion à des carburants moins polluants, etc.),* à la seule exception d'un seul item au bas du tableau.

L'omission de révéler ces hypothèses est fondamentale pour comprendre le tableau, compte tenu du taux d'incertitude (pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1, en page 23 à la figure 3.

Hydro-Québec omet même particulièrement, en page 11, lignes 33-34, d'exposer à la Régie quelles sont les stratégies proactives qu'elle propose au tribunal d'accepter au présent dossier *(stratégies qui seraient différentes, au moins **dans le temps**, selon le scénario d'approvisionnement que la Régie retiendra)* afin de mettre fin graduellement au PUEÉ et convertir les systèmes de chauffage des clients et l'impact qui en résultera particulièrement sur la charge de chauffage selon le scénario. Pourtant cette information manquante et censée faire bel et bien partie de la *Stratégie de conversion du réseau des Îles-de-la-Madeleine à des énergies renouvelables* et du *Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution* quant au réseau autonome des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont soumis au Tribunal au présent dossier pour approbation.

Ainsi, en page 11, lignes 33-34, Hydro-Québec ne fait que mentionner en une phrase qu'une telle stratégie existe pour tous les scénarios sauf le *statu quo*, mais sans décrire cette stratégie ni la soumettre à l'approbation de la Régie.

De plus, en pages 18-19, Hydro-Québec indique que l'installation de systèmes solaires individuels sur *« toutes »* les toitures des IDLM serait difficilement réalisable et risqué, mais sans informer la Régie de sa conclusion qu'elle propose au tribunal pour son plan d'approvisionnement des IDLM. On ignore en effet toujours si, aux fins de sa prévision de la charge pour chacun des scénarios, HQD **ne propose aucun toit solaire dans toutes les IDLM pendant les prochaines 40 ans ou si elle en propose une certaine quantité** (et alors laquelle et pour quelles années et appuyés par quel programme d'aide). Hydro-Québec n'a pas

même annexé à son rapport l'étude de Canmet ÉNERGIE dont elle relate l'existence en page 18, lignes 12-15.

Il nous semble donc nécessaire qu'Hydro-Québec Distribution dépose à la Régie :

a) les hypothèses sur 40 ans sur lesquelles se fondent les prévisions de coûts de ce tableau *(a- la prévision annuelle de la demande électrique sur 40 ans, b- la prévision spécifique quant au chauffage et aux sources énergétiques des clients telles que le mazout, les granules de bois, le solaire direct ou l'électricité, c- la Stratégie proactive de HQD de conversion du chauffage, d- la valeur unitaire des GES évités avec leur SPEDE et taxe prévus chaque année sur 40 ans, e- l'indication du volume de la demande sur lequel les GES évités sont calculés annuellement sur 40 ans, f- les coûts graduels sur 40 ans d'amélioration de la centrale et de sa conversion à des carburants moins polluants, etc.)*, outre le seul item au bas du tableau.

b) plus spécifiquement, notamment, quelles sont les stratégies qu'elle propose à la Régie d'accepter au présent dossier *(stratégies qui seraient différentes, au moins **dans le temps**, selon le scénario d'approvisionnement que la Régie retiendra)* afin de mettre fin graduellement au PUEÉ et convertir les systèmes de chauffage des clients et l'impact qui en résultera particulièrement sur la charge de chauffage selon le scénario (y compris sa stratégie de conversion aux toits solaires) et l'impact qui en résultera sur la charge électrique selon le scénario

c) l'étude de Canmet ÉNERGIE dont elle relate l'existence en page 18, lignes 12-15.

* * *

Nous invitons donc respectueusement la Régie de l'énergie à requérir qu'Hydro-Québec Distribution complète dès à présent sa preuve B-0204, HQD-11, Doc. 1 quant aux neuf parties ci-dessus énumérées qui en sont manquantes.

En effet, bien que l'on aurait pu reporter à l'étape des demandes de renseignements écrites ou à l'audience l'obtention de cette preuve manquante, nous soumettons respectueusement qu'il est préférable, pour la Régie et pour les intervenants qui l'assistent, d'obtenir dès le départ une preuve complète comme cela avait été d'ailleurs initialement prévu pour octobre 2021.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

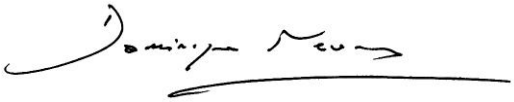

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ*), regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.),* le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).